



AGENCE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

N° de dossier :
REMY-190112

Date de visite : 11/01/2019
Date du rapport : 25/01/2019

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Commanditaire
Nom - Prénom : Mme REMY Frédérique	Nom - Prénom : CAP CONSEIL - Maître LIOTARD Valérie
Adresse : 20 Rue Pasteur	Adresse : 5 Rue Jean Bertin - CS 80104
CP - Ville : 26140 - ANNEYRON	CP - Ville : 26904 - VALENCE CEDEX 9
Lieu d'intervention : 20 Rue Pasteur - 26140 - ANNEYRON	

Concerne	Nature de la mission	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans :
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant vente	Non
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	Occupation du logement : Occupé
	<input type="checkbox"/> Avant travaux	

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
Heurisis Pb200i	14/11/2018	57CO-3901 N9-536	185Mbq	1260	15/11/2016	T070294	MORENO Alex

Conclusion

Lors de la présente mission, 212 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	212/100%	60 / 28.3%	150 / 70.8%	0 / 0.0%	2 / 0.9%	0 / 0.0%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : MORENO Flavien
N° certification : C041-SE05-2016
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
Qualit'Compétence - THIONVILLE

Assurance : ALLIANZ IARD
N° : 55994262
Adresse : 5C Esplanade Charles DE GAULLE
CP - Ville : 33000 - BORDEAUX

Signature de l'auteur du constat

Sommaire

1. Synthèse des résultats	18
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	18
b. Situations de risque de saturnisme infantile	18
c. Facteurs de dégradation du bâti	18
2. Mission	18
a. Objectif de la prestation	18
b. Références réglementaires	18
3. Description du ou des bâtiments	19
4. Le laboratoire d'analyse éventuel	20
5. Tableau récapitulatif des relevés	21
6. Commentaires sur les informations indiquées	37
a. Classement des unités de diagnostic	37
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	37
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	37
7. Signatures et informations diverses	38
8. Schémas	39
9. Notice d'information	39

1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	212/100%	60 / 28.3%	150 / 70.8%	0 / 0.0%	2 / 0.9%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.	Non

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,

- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

3. Description du ou des bâtiments

DESCRIPTION DU SITE

Maison de village ancienne à usage d'habitation et locatif

PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS

Nom ou raison sociale : Mme REMY Frédérique
 Adresse : 20 Rue Pasteur
 Code Postal : 26140
 Ville : ANNEYRON

PERIMETRE DE LA PRESTATION

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : DROME
 Commune : ANNEYRON
 Adresse : 20 Rue Pasteur
 Code postal : 26140
 Information complémentaire : Habitation (maisons individuelles) Maison de village
 Référence cadastrale : AH 121
 Lots de copropriété : S.O.

LOCAUX VISITES

App. Mme REMY - Entrée
 App. Mme REMY - Cuisine - Séjour
 App. Mme REMY - Salon
 App. Mme REMY - Séjour
 App. Mme REMY - Douche
 App. Mme REMY - Bureau
 App. Mme REMY - Chambre
 App. Mme REMY - W.C.
 App. Mme REMY - Dressing
 App. locatifs - Entrée commune
 App. locatif RdC - Séjour-Cuisine
 App. locatif RdC - Dgt
 App. locatif RdC - Douche
 App. locatif RdC - W.C.
 App. locatif RdC - Chambre
 Studio 1er Gauche - Séjour
 Studio 1er Gauche - Dgt-Cuisine
 Studio 1er Gauche - W.C.
 Studio 1er Gauche - Douche
 Studio 1er Droite - Séjour
 Studio 1er Droite - Douche

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Maître Christian JOUBERT

Locaux et ouvrages non visités, justifications

Aucune

Commentaires

Aucun

4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : **S.O.**

5. Tableau récapitulatif des relevés

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
1	Etalonnage						1.0						
2	App. Mme REMY - Entrée	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
3	App. Mme REMY - Entrée	A	Mur	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
4	App. Mme REMY - Entrée	B	Mur	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
5	App. Mme REMY - Entrée	C	Mur	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
6	App. Mme REMY - Entrée	D	Mur	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
7	App. Mme REMY - Entrée	A	Porte-fenêtre (intérieur) + Huisserie	Alu		Non mesuré; Récent	NM				-		
8	App. Mme REMY - Entrée	A	Porte-fenêtre (extérieur)	Alu		Non mesuré; Récent	NM				-		
9	App. Mme REMY - Entrée	A	Porte-fenêtre (ébrasement)	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
10	App. Mme REMY - Entrée	D	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	PVC		Non mesuré; PVC	NM				-		
11	App. Mme REMY - Entrée	D	Fenêtre (extérieur)	PVC		Non mesuré; PVC	NM				-		
12	App. Mme REMY - Entrée	D	Fenêtre (ébrasement)	Placoplâtre	Brut	Non mesuré; Non peint	NM				-		
13	App. Mme REMY - Entrée	D	Volet (intérieur)	Bois	Peinture		0.0	0.2			0		
14	App. Mme REMY - Entrée	D	Volet (extérieur)	Bois	Peinture		0.1	0.1			0		

Diagnostique : Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

ADI - Cabinet Alex MORENO LE MAZEL 07460 BANNER - Tél. : 0475884064 - 0771780854
Assurance : ALLIANZ IARD N° de contrat 55994262 - N° SIRET : 8208445300017 - Certification délivrée par : QUALIT'COMPETENCE
Numéro de dossier : REMY-190112 - Page 21 sur 62

15	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture		0.2	0.2	0
16	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	A	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.1	0.1	0
17	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	B	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.3	0.3	0
18	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	C	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.2	0.3	0
19	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	D	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.3	0.0	0
20	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	C	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	PVC		Non mesuré: PVC	NM		-
21	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	B	Fenêtre (extérieur)	PVC		Non mesuré: PVC	NM		-
22	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	B	Fenêtre (tableau)	Placoplâtre	Peinture		0.0	0.3	0
23	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	D	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	PVC		Non mesuré: PVC	NM		-
24	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	D	Fenêtre (extérieur)	PVC		Non mesuré: PVC	NM		-
25	App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	D	Fenêtre (tableau)	Placoplâtre	Peinture		0.0	0.3	0
26	App. Mme REMY - Salon	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture		0.1	0.0	0
27	App. Mme REMY - Salon	A	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.1	0.1	0
28	App. Mme REMY - Salon	B	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.1	0.3	0
29	App. Mme REMY - Salon	C	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.3	0.1	0

30	REMY - Salon	D	Mur	Placoplâtre	Peinture		0.1	0.0	0
31	App. Mme REMY - Salon	D	Porte-fenêtre (intérieur) + Huisserie	Alu	Non mesuré: Alu	NM			-
32	App. Mme REMY - Salon	D	Porte-fenêtre (extérieur)	Alu	Non mesuré: Alu	NM			-
33	App. Mme REMY - Salon	D	Porte-fenêtre (ébrasement)	Placoplâtre	Peinture	0.2	0.1	0	
34	App. Mme REMY - Séjour	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0.2	0.0	0	
35	App. Mme REMY - Séjour	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.0	0.2	0	
36	App. Mme REMY - Séjour	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.0	0.1	0	
37	App. Mme REMY - Séjour	C	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.3	0.1	0	
38	App. Mme REMY - Séjour	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.3	0.1	0	
39	App. Mme REMY - Séjour	E	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.1	0.3	0	
40	App. Mme REMY - Séjour	F	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.2	0.2	0	
41	App. Mme REMY - Séjour	C	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	Alu	Non mesuré: Alu	NM			-
42	App. Mme REMY - Séjour	C	Fenêtre (extérieur)	Alu	Non mesuré: Pvc	NM			-
43	App. Mme REMY - Séjour	C	Fenêtre (tableau)	Placoplâtre	Peinture	0.3	0.3	0	
44	App. Mme REMY - Séjour	D	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	Alu	Non mesuré: Alu	NM			-
45	App. Mme REMY - Séjour	D	Fenêtre	Alu	Non mesuré: Peinture	NM			-

Diagnosics : Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

ADI - Cabinet Alex MORENO LE MAZEL 07460 BANNÉ - Tél. : 0475884064 - 0771780854
Assurance : ALLIANZ IARD N° de contrat 55994262 - N° SIRET : 8208445300017 - Certification délivrée par : QUALIT'COMPETENCE
Numéro de dossier : REMY-190112 - Page 23 sur 62

	REMY - Séjour	(extérieur)											
46	App. Mime REMY - Séjour	D	Fenêtre 2 (tableau)	Placoplatre	Peinture	Alu	0.2	0.2	0				
47	App. Mime REMY - Douche	Plafond	Plafond	Placoplatre	Peinture		0.2	0.1	0				
48	App. Mime REMY - Douche	A	Mur	Placoplatre	Peinture		0.1	0.1	0				
49	App. Mime REMY - Douche	B	Mur	Placoplatre	Peinture		0.1	0.0	0				
50	App. Mime REMY - Douche	C	Mur	Placoplatre	Peinture		0.0	0.3	0				
51	App. Mime REMY - Douche	D	Mur	Placoplatre	Peinture		0.0	0.1	0				
52	App. Mime REMY - Douche	A	Mur	Faïence		Non mesuré: Faïence	NM		-				
53	App. Mime REMY - Douche	B	Mur	Faïence		Non mesuré: Faïence	NM		-				
54	App. Mime REMY - Douche	C	Mur	Faïence		Non mesuré: Faïence	NM		-				
55	App. Mime REMY - Douche	D	Mur	Faïence		Non mesuré: Faïence	NM		-				
56	App. Mime REMY - Douche	A	Porte 1 (extérieur)	Bois	Peinture		0.1	0.1	0				
57	App. Mime REMY - Douche	A	Porte 1 (intérieur) + Huisserie	Bois	Peinture		0.0	0.1	0				
58	App. Mime REMY - Bureau	Plafond	Plafond	Placoplatre	Peinture		0.1	0.2	0				
59	App. Mime REMY - Bureau	A	Mur	Placoplatre	Peinture		0.2	0.0	0				
60	App. Mime REMY - Bureau	B	Mur	Placoplatre	Peinture		0.3	0.2	0				
61	App. Mime REMY - Bureau	C	Mur	Placoplatre	Peinture		0.2	0.1	0				
62	App. Mime REMY - Bureau	D	Mur	Placoplatre	Peinture		0.0	0.3	0				
63	App. Mime REMY - Bureau	D	Fenêtre 1 (intérieur) +	PVC		Non mesuré: PVC	NM		-				

79	App. Remy - W.C.	Mme A	Porte (intérieur) + Huisserie	1 Bois	Peinture	0.2	0.0	0
80	App. Remy Dressing	Mme	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0.3	0.0	0
81	App. Remy Dressing	Mme A	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.1	0.1	0
82	App. Remy Dressing	Mme B	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.3	0.3	0
83	App. Remy Dressing	Mme C	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.1	0.2	0
84	App. Remy Dressing	Mme D	Mur	Placoplâtre	Peinture	0.1	0.0	0
85	App. locatifs - Entrée commune		Plafond	Enduit	Peinture	0.0	0.1	0
86	App. locatifs - Entrée commune	A	Mur	Enduit	Peinture	0.3	0.1	0
87	App. locatifs - Entrée commune	B	Mur	Enduit	Peinture	0.0	0.1	0
88	App. locatifs - Entrée commune	C	Mur	Enduit	Peinture	0.1	0.1	0
89	App. locatifs - Entrée commune	D	Mur	Enduit	Peinture	0.0	0.1	0
90	App. locatifs - Entrée commune	A	Porte (extérieur)	1 Bois	Peinture	0.0	0.3	0
91	App. locatifs - Entrée commune	A	Porte (intérieur) + Huisserie	1 Bois	Peinture	0.2	0.3	0
92	App. locatif RdC - Séjour		Plafond	Enduit	Peinture	0.3	0.1	0

106	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	G	Porte- fenêtre (intérieur) + Huisserie	Bois	Peinture	Non mesuré: Inaccessible	NM			
107	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	G	Porte- fenêtre (extérieur)	Bois	Peinture	Non mesuré: Inaccessible	NM			
108	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	G	Porte- fenêtre (ébrasement)	Enduit	Peinture	Non mesuré: Inaccessible	NM			
109	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	H	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	Pvc	Peinture	Non mesuré: Pvc	NM			
110	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	H	Fenêtre (extérieur)	Pvc	Peinture	Non mesuré: Pvc	NM			
111	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	H	Fenêtre (allège)	Enduit	Peinture		0.3	0.2		0
112	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	H	Fenêtre (ébrasement)	Enduit	Peinture		0.1	0.2		0
113	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	H	Volet (intérieur)	Pvc	Peinture	Non mesuré: Pvc	NM			
114	App. locatif RdC - Séjour- Cuisine	H	Volet (extérieur)	Pvc	Peinture	Non mesuré: Pvc	NM			
115	App. locatif RdC - Dgt	Plafond	Plafond	Enduit	Peinture		0.0	0.2		0
116	App. locatif RdC - Dgt	A	Mur	Enduit	Peinture		0.1	0.2		0
117	App. locatif RdC - Dgt	B	Mur	Enduit	Peinture		0.3	0.1		0
118	App. locatif RdC - Dgt	C	Mur	Enduit	Peinture		0.1	0.1		0
119	App. locatif RdC - Dgt	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.2		0
120	App. locatif RdC - Dgt	E	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.2		0

139	App. locatif Rdc - W.C.	A	Porte (intérieur) + Huisserie	Bois	Peinture		0.2	0.0	0
140	App. locatif Rdc - Chambre	Plafond	Plafond	Enduit	Peinture		0.2	0.2	0
141	App. locatif Rdc - Chambre	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.1	0
142	App. locatif Rdc - Chambre	B	Mur	Enduit	Peinture		0.1	0.1	0
143	App. locatif Rdc - Chambre	C	Mur	Enduit	Peinture		0.3	0.3	0
144	App. locatif Rdc - Chambre	D	Mur	Enduit	Peinture		0.2	0.1	0
145	App. locatif Rdc - Chambre	E	Mur	Enduit	Peinture		0.2	0.1	0
146	App. locatif Rdc - Chambre	F	Mur	Enduit	Peinture		0.1	0.1	0
147	App. locatif Rdc - Chambre	A	Porte (extérieur)	Bois	Peinture		0.3	0.0	0
148	App. locatif Rdc - Chambre	A	Porte (intérieur) + Huisserie	Bois	Peinture		0.2	0.1	0
149	App. locatif Rdc - Chambre	E	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	Pvc	Non mesuré: Pvc		NM		-
150	App. locatif Rdc - Chambre	E	Fenêtre (extérieur)	Pvc	Non mesuré: Pvc		NM		-
151	App. locatif Rdc - Chambre	E	Fenêtre (allège)	Placoplâtre	Peinture		0.0	0.0	0
152	App. locatif Rdc - Chambre	E	Fenêtre (ébrasement)	Placoplâtre	Peinture		0.0	0.1	0
153	App. locatif Rdc - Chambre	E	Volet (intérieur)	Pvc	Non mesuré: Pvc		NM		-
154	App. locatif Rdc - Chambre	E	Volet (extérieur)	Pvc	Non mesuré: Pvc		NM		-
155	Studio 1er Gauche Séjour	Plafond	Plafond	Enduit	Peinture		0.3	0.2	0

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

ADI - Cabinet Alex MORENO LE MAZEL 07460 BANNES - Tél. : 0475884064 - 0771780854
 Assurance : ALLIANZ IARD N° de contrat 55994262 - N° SIRET : 8208445300017 - Certification délivrée par : QUALIT'COMPETENCE
 Numéro de dossier : REMY-190112 - Page 30 sur 62

156	Studio Gauche Séjour	1er -	A	Mur	Enduit	Peinture		0.1	0.3			0
157	Studio Gauche Séjour	1er -	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.1			0
158	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Mur	Enduit	Peinture		0.1	0.1			0
159	Studio Gauche Séjour	1er -	D	Mur	Enduit	Peinture		0.2	0.0			0
160	Studio Gauche Séjour	1er -	A	Porte (extérieur)	Bois 1	Peinture		0.2	0.3			0
161	Studio Gauche Séjour	1er -	A	Porte (intérieur) + Huisserie	Bois 1	Peinture		0.2	0.3			0
162	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	Pvc 1		Non mesuré: Pvc	NM				-
163	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Fenêtre (extérieur)	Pvc 1		Non mesuré: Pvc	NM				-
164	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Fenêtre (allège)	Placoplâtre 1	Peinture		0.2	0.1			0
165	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Fenêtre (ébrasement)	Placoplâtre 1	Peinture		0.2	0.0			0
166	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Volet (intérieur)	Pvc 1		Non mesuré: Pvc	NM				-
167	Studio Gauche Séjour	1er -	C	Volet (extérieur)	Pvc 1		Non mesuré: Pvc	NM				-
168	Studio Gauche Séjour	1er -	D	Placard (Porte Huisserie)	Bois 1 +	Peinture		7.9		EU		2
169	Studio Gauche - Dgt-	1er	Plafond	Plafond	Enduit	Peinture		0.1	0.0			0

170	Cuisine	Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.1			0
171		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	B	Mur	Enduit	Peinture		0.3	0.0			0
172		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	C	Mur	Enduit	Peinture		0.2	0.3			0
173		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	D	Mur	Enduit	Peinture		0.3	0.1			0
174		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Mur	Enduit	Peinture		0.3	0.3			0
175		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	F	Mur	Enduit	Peinture		0.2	0.3			0
176		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	A	Porte (cadre)	Bois	Peinture		2.9		EU		2
177		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Fenêtre (intérieur) + Huisserie	Pvc		Non mesuré: Pvc	NM				-
178		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Fenêtre (extérieur)	Pvc		Non mesuré: Pvc	NM				-
179		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Fenêtre (allège)	Placoplâtre	Peinture		0.2	0.1			0
180		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Fenêtre (ébrasement)	Placoplâtre	Peinture		0.3	0.1			0
181		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Volet (intérieur)	Pvc		Non mesuré: Pvc	NM				-
182		Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	E	Volet (extérieur)	Pvc		Non mesuré: Pvc	NM				-
183		Studio 1er	Plafond	Plafond	Enduit	Peinture		0.0	0.3			0

Diagnosics : Amiante - DPE - Plomb - Termite - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

ADI - Cabinet Alex MORENO LE MAZEL 07460 BANNER - Tél. : 0475884064 - 0771780854
Assurance : ALLIANZ IARD N° de contrat 55994262 - N° SIRET : 8208455300017 - Certification délivrée par : QUALIT'COMPETENCE
Numéro de dossier : REMY-190112 - Page 32 sur 62

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
App. Mme REMY - Entrée	2 / 15.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	11 / 84.6%
App. Mme REMY - Cuisine - Séjour	7 / 63.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 36.4%
App. Mme REMY - Salon	6 / 75.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 25.0%
App. Mme REMY - Séjour	9 / 69.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 30.8%
App. Mme REMY - Douche	7 / 63.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 36.4%
App. Mme REMY - Bureau	5 / 71.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 28.6%
App. Mme REMY - Chambre	8 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
App. Mme REMY - W.C.	7 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
App. Mme REMY - Dressing	5 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
App. locatifs - Entrée commune	7 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
App. locatif RdC - Séjour-Cuisine	16 / 69.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	7 / 30.4%
App. locatif RdC - Dgt	8 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
App. locatif RdC - Douche	7 / 70.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 30.0%
App. locatif RdC - W.C.	7 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
App. locatif RdC - Chambre	11 / 73.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 26.7%
Studio 1er Gauche - Séjour	9 / 64.3%	0 / 0.0%	1 / 7.1%	0 / 0.0%	4 / 28.6%

Diagnosics : Amiante - DPE - Plomb - Termite - Carrez/Bonfin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

ADI - Cabinet Alex MORENO LE MAZEL 07460 BANNES - Tél. : 0475884064 - 0771780854

Assurance : ALLIANZ IARD N° de contrat 55994262 - N° SIRET : 8208445500017 - Certification délivrée par : QUALIT'COMPETENCE

Numéro de dossier : REMY-190112 - Page 35 sur 62

Studio 1er Gauche - Dgt- Cuisine	9 / 64.3%	0 / 0.0%	1 / 7.1%	0 / 0.0%	4 / 28.6%
Studio 1er Gauche - W.C.	7 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Studio 1er Gauche - Douche	1 / 25.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 75.0%
Studio 1er Droite - Séjour	9 / 69.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 30.8%
Studio 1er Droite - Douche	3 / 42.9%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 57.1%

Diagnosfics : Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Routin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

ADI - Cabinet Alex MORENO LE MAZEL 07460 BANNER - Tél. : 0475884064 - 0771780854
 Assurance : ALLIANZ IARD N° de contrat 55994262 - N° SIRET : 8208445300017 - Certification délivrée par : QUALIT' COMPETENCE
 Numéro de dossier : REMY-190112 - Page 36 sur 62

6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 -Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, **MORENO Flavien**, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par **Qualit'Compétence** pour la spécialité : **CREP PLOMB**.

Cette information est vérifiable auprès de : **Qualit'Compétence - THIONVILLE**

Je soussigné, **MORENO Flavien**, diagnostiqueur pour l'entreprise **ADI – Cabinet Alex MORENO** dont le siège social est situé à **BANNE**.

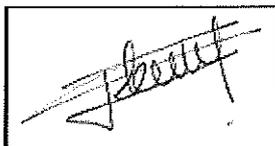
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : **MORENO Flavien**

Fait à : **BANNE**

Le : **25/01/2019**



Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

Durée de validité : **1 an à compter de la date de visite, soit jusqu'au 10/01/2020**

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

Pièces jointes :

- Néant